

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU BEUCERON
(C.C.P.B)**

**Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 31 mars 2015
à 18H30 à la mairie de SERMAISES**

Nombre de délégués en exercice : 25 - Présents : 24 - Votants : 25

Date de convocation : 24 mars 2015

Présents :

Commune d'AUDEVILLE	: Mr CHENU Matthieu Mr PELLETIER Thierry
Commune d'AUTRUY SUR JUINE	: Mr GUERTON Christophe Mme LAROCHE Bernadette Mr LE GOFF Jean-François
Commune de CESARVILLE DOSSAINVILLE	: Mme DEGUIN Françoise Mr BOUCHET Johann
Commune d'ENGENVILLE	: Mr MAMEAUX Dominique Mr POISSON Alain Mr COUTURIER Thierry
Commune d'INTVILLE LA GUETARD	: Mr PIGEON Bernard Mme BELLIER Marie-Françoise
Commune de MORVILLE EN BEAUCE	: Mr JEANNE Georges Mr DONES Jacky
Commune de PANNECIERES	: Mr BRECHEMIER José Mr FRITZ Michel
Commune de ROUVRES SAINT JEAN	: Mr VINCENT Christian Mr BRETONNET Thibaut
Commune de SERMAISES	: Mr BRUNEAU James Mme AUVRAY Chantal Mr MERCIER Denis Mme LEMAIRE Audrey
Commune de THIGNONVILLE	: Mr FAURE Christophe-Jacquy Mr PIERQUIN José

Procuration : Mr DECOURT Richard à Mr PIERQUIN José

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mr POISSON Alain

Approbation des comptes de gestion 2014

Monsieur le Président présente les comptes de gestion 2014 du budget principal et des services annexes dressés par M. Bruno CROIBIER, receveur municipal qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes de gestion 2014 des budgets de la CCPB, dressés par M. Bruno CROIBIER, Receveur municipal.

Vote des comptes administratifs 2014

Monsieur MAMEAUX Dominique, Vice-Président, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2014 qui se résument ainsi :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Charges à caractère général	O11	302 906,36	Résultat de fonct reporté	002	1 211 986,43
Charges de personnel	O12	157 200,43	Atténuations de charges	O13	
Atténuations de produits	O14	824 427,00	Produits des services	70	70 201,18
Autres charges de gestion courante	65	554 577,81	Impôts et taxes	73	1 697 867,00
Charges financières	66	74 830,68	Dotat°, subvent°, participat°	74	491 443,78
Charges exceptionnelles	67	6 222,70	Autres produits de gestion courante	75	20 762,56
Opérat° ordre transfert entre section	O42	245 608,07	Produits exceptionnels	77	2 436,85
			Opérat° ordre transfert entre section	O42	20 719,33
		2 165 773,05			3 515 417,13
Excédent de fonctionnement = 1 349 644,08					

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	16	163 296,77	Résultat d'inv reporté	OO1	629 803,88
Immo corporelles	21	212 810,27	Dotation, fonds divers, réserves	10	12 311,00
Subv d'équipement versées	204	15 000,00	Subvent° inv. Reçues	13	156 363,00
Opérat° ordre transfert entre section	O40	20 719,33	Emprunts et dettes assimilées	16	1 015,92
			Amortissements des immo	O40	245 608,07
		411 826,37			1 045 101,87
Excédent d'investissement = 633 275,50					

Budget annexe du SPANC :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Charges à caractère général	11	1 737,47	Excédent d'exploitation	002	19 057,71
Charges de frais de personnel	12	14 918,11	Produits des services	70	8 839,00
Opérat° ordre transfert entre section	042	1 154,91	Autres produits de gestion courante	75	1,12
Charges exceptionnelles	67	259,00	Opérat° ordre transfert entre section	042	4 640,37
		18 069,49			32 538,20
Excédent de fonctionnement = 14 468,71					

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Opérat° ordre transfert entre section	040	4 640,37	Opérat° ordre transfert entre section	040	1 154,91
Immobilisations corporelles	21	2 658,00	Excédent d'investissement	001	18 968,27
		7 298,37			20 123,18
Excédent d'investissement = 12 824,81					

Budget annexe de la zone industrielle :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Charges à caractère général	011	52 878,80	Ventes de terrains	70	1,00
Opérat° ordre transfert entre section	042		Dotations et participation	74	811,05
Autres charges de gestion courante	65		Autres produits de gestion courante	75	0,08
Dépenses imprévues	022		Résultat d'exploitation reporté	002	257 503,80
		52 878,80			258 315,93
Excédent d'exploitation = 205 437,13					

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CHAP	MONTANT
Opérat° ordre transfert entre section	040		Opérat° ordre transfert entre section	040	
Dotations fonds divers et réserves	10		Emprunts et dettes assimilés	16	
Emprunts et dettes assimilées	16		Résultat d'investissement reporté	001	
		-			-
Excédent d'investissement = 0,00					

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes administratifs 2014 des budgets de la CCPB.

Affectation des résultats de fonctionnement 2014 CCPB, SPANC et ZI

Budget CCPB :

Le Conseil Communautaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement 633 275,50 €
- un excédent de fonctionnement de 1 349 644,08 €

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : De reporter au compte 001 en recette d'investissement, le résultat excédentaire de 633 275,50 €.

Article 2 : De reporter au compte 1068 en recette d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 454 000,00 €.

Article 3 : De reporter au compte 002 en recette de fonctionnement, le résultat excédentaire de 895 644,08 €.

Budget annexe du SPANC :

Le Conseil Communautaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, du budget annexe du SPANC,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement 12 824,81 €
- un excédent de fonctionnement de 14 468,71 €

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : De reporter au compte 001 en recette d'investissement, le résultat excédentaire de 12 824,81 €.

Article 2 : De reporter au compte 002 en recette de fonctionnement, le résultat excédentaire de 14 468,71 €.

Budget annexe de la zone industrielle :

Le Conseil Communautaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, du budget annexe de la zone industrielle,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 205 437,13 €

Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : De reporter au compte 002 en recette de fonctionnement, le résultat excédentaire de 205 437,13 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) : 16,39%
- Taux de taxe d'habitation (TH) y compris fractions de taux liées au transfert TH/FNB : 6,34%.
- Taux de taxe foncière sur le non bâti (TFNB) y compris fractions de taux liées au transfert TH/FNB : 1,35%.

DECIDENT de mettre en réserve un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) égal à 0,010%.

Vote des taux de la TEOM 2015

Après examen des taux proposés pour chaque commune membre pour l'année 2015,
Les membres du Conseil Communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité moins une abstention,

FIXENT les taux TEOM 2015 comme suit :

	Taux 2015	Produits attendus
AUDEVILLE	15,10 %	16 259,53
AUTRUY SUR JUINE	15,10 %	81 573,07
CESARVILLE DOSSAINVILLE	15,10 %	23 467,36
ENGENVILLE	15,10 %	51 119,09
INTVILLE LA GUETARD	15,10 %	12 502,50
MORVILLE EN BEAUCE	15,10 %	17 574,44
PANNECIERES	15,10 %	11 529,45
ROUVRES SAINT JEAN	15,10 %	25 071,29
THIGNONVILLE	15,10 %	31 400,15
SERMAISES	14,92 %	179 663,09
	TOTAL	450 159,97

Budgets primitifs 2015 : CCPB, SPANC et ZI

Sur proposition de Monsieur le Président,
Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTENT les budgets primitifs 2015 comme suit :

1- BUDGET PRINCIPAL :

Le budget principal 2015 s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- 3 244 327,00€ ne section de fonctionnement
- 1 946 943,00€ en section d'investissement

2- BUDGET ANNEXE DU SPANC :

Le budget annexe de l'assainissement 2015 s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- 27 320,00€ en section de fonctionnement
- 14 512,00€ en section d'investissement

3- BUDGET ANNEXE DE LA ZONE INDUSTRIELLE :

Le budget du lotissement industriel 2015 s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- 220 090,00€ en section de fonctionnement

Affaires diverses

Mme LAROCHE Bernadette quitte la séance et donne pouvoir à M GUERTON Christophe pour la fin de la réunion.

Réforme territoriale :

Monsieur le Président confirme que l'ensemble des Conseils Municipaux est invité à la réunion d'information relative aux conséquences de la fusion des trois communautés de Communes le jeudi 16 avril 2015 à 18h00 à la salle des fêtes de Pithiviers le Vieil.

Défibrillateurs :

Le marché des défibrillateurs a été lancé, la date de remise des offres est fixée au 14/04/15 à 12h00.

Contrat d'avenir :

Le Conseil de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron,

Vu le décret n°2008-1132 du 4 novembre 2008 relatif au contingent annuel d'heures supplémentaires et à l'aménagement du temps de travail et portant diverses mesures relatives au temps de travail,

Vu l'article L. 3121-11 et D. 3121-14-1 du Code du travail disposant l'employeur librement, c'est-à-dire sans autorisation de l'inspection du travail, d'un certain nombre d'heures supplémentaires appelé le "contingent". Ce contingent est fixé à 220 heures par an et par salarié,

Vu l'article L. 3121-22 du Code du travail, portant sur les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire fixée par l'article L. 3121-10, ou de la durée considérée comme équivalente, donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %,

Considérant la nécessité de réaliser des heures supplémentaires pour le bon fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à rémunérer les travaux supplémentaires selon les dispositions ci-dessus, au contrat d'avenir.

Restructuration du Groupe Scolaire :

Le bureau d'études Oxylium a présenté le diagnostic des bâtiments existants en commission le 30 mars dernier et propose 4 hypothèses d'aménagement du groupe scolaire. Une autre réunion aura lieu prochainement afin de déterminer le scénario retenu.

Etude de faisabilité sur la transformation de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron en Commune Nouvelle :

Vu l'article 21 de la loi n° 2010-1653 du 16 décembre 2010 issu de la réforme des collectivités territoriales, destiné à favoriser le regroupement de communes,

Sur proposition du Bureau et de la Commission des Finances,

Les membres du Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT de réaliser une étude de faisabilité sur la transformation de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron en Commune Nouvelle.

DESIGNENT le bureau d'études CALIA Conseil pour la réalisation de cette étude, pour un montant 9 850,00€ HT pour la tranche ferme et 1 575,00€ HT pour la tranche conditionnelle.

La séance est levée à 21h15